



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16068949***Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namurle **00 MAI 2016**

Pour le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479.687.467

Dénomination

(en entier) : **CLIENT FIRST**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue Raymond Noël, 40 - 5170 Bois de Villers

Objet de l'acte : Projet de fusion de la sprl CLIENT FIRST par absorption de la sprl IMMO GODTS

Entre la SPRL CLIENT FIRST, constituée par acte reçu devant maître Axel CHARPENTIER, notaire à Sombreffe, le 19 février 2003, publié aux annexes du Moniteur belge le 11 mars 2003 sous le numéro 03029835, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0479.687.467, ici représentée par son gérant:

* Monsieur Francis GODTS, gérant, demeurant à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël, 40.

Le gérant a été nommé à la constitution de la société, soit le 19 février 2003, pour une durée indéterminée.

ci-après dénommée "la société absorbante",

et la SPRL IMMO GODTS, constituée sous la dénomination CHEZ JEAN-LUC sprl par acte reçu devant maître Michelle FIVEZ, notaire à Dinant, le 29 décembre 1994, publié aux annexes du Moniteur belge le 24 janvier 1995 sous le numéro 950124-241, dont les statuts ont été modifiés en date du 29 mars 200, alors devenue sprl IMMO GODTS, par acte de maître Axel Charpentier, notaire à Sombreffe, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0454.218.534, ici représentée par son gérant:

* Monsieur Francis GODTS, gérant, demeurant à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël, 40.

Le gérant a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2004, pour une durée illimitée.

ci-après dénommée "la société absorbée".

Il a été établi en date du 27 avril 2016, le projet de fusion conformément à l'article 719 du Codes des Sociétés, de l'absorption de l'intégralité du patrimoine - activement et passivement, droits et obligations - de la SPRL IMMO GODTS par la SPRL CLIENT FIRST, en ces termes :

1. forme, dénomination, objet et siège social des sociétés appelées à fusionner

1.1. La SPRL CLIENT FIRST a pour objet :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger : « tous types de prestations en marketing et management, études de marchés, centre logistique, de gestion d'actions promotionnelles au service de la distribution et des entreprises, y compris au travers de moyens de télécommunications, le conseil et la formation en management, la vente le marketing, l'achat-vente, l'exportation, l'importation en gros, demi-gros et en détail d'articles promotionnels, cadeaux, stocks divers, textiles et autres articles ou objets quelconques alimentaires ou non alimentaires. La société a également pour objet social soit pour son compte, soit pour compte d'autrui, de tous portefeuilles titres, l'achat et la vente de fonds de commerce, le contrôle et la gestion de toutes entreprises. La société a encore pour objet social toutes activités se rapportant à la gestion patrimoniale au sens large mobilière (valeurs en portefeuille, titres ou autres) et immobilière en ce compris l'activité de marchand de biens, par elle-même ou par

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

l'intermédiaire de toute autre personne physique ou morale, ou en participation avec des tiers, en Belgique ou à l'étranger, comme l'achat, la vente, la location, la construction, la réparation, la mise en valeur, l'échange, l'aménagement, la décoration de tous biens mobiliers et immobiliers bâtis ou non bâtis, cette liste étant énonciatrice et non limitative. Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser pour toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits . »

La SPRL CLIENT FIRST a son siège social à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël, 40.

Le capital social de SPRL CLIENT FIRST est fixé à 40.000,00 euros représenté par 400 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'actionnaire unique est monsieur Francis GODTS, précité.

La SPRL CLIENT FIRST est immatriculée à la TVA sous le numéro BE 0479.687.467.

1.2. La SPRL IMMO GODTS a pour objet :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger : « tous types de prestations en marketing et management, études de marchés, centre logistique, de gestion d'actions promotionnelles au service de la distribution et des entreprises, y compris au travers de moyens de télécommunications, le conseil et la formation en management, la vente le marketing, l'achat-vente, l'exportation, l'importation en gros, demi-gros et en détail d'articles promotionnels, cadeaux, stocks divers, textiles et autres articles ou objets quelconques alimentaires ou non alimentaires. La société a également pour objet social soit pour son compte, soit pour compte d'autrui, de tous portefeuilles titres, l'achat et la vente de fonds de commerce, le contrôle et la gestion de toutes entreprises. La société a encore pour objet social toutes activités se rapportant à la gestion patrimoniale au sens large mobilière (valeurs en portefeuille, titres ou autres) et immobilière en ce compris l'activité de marchand de biens, par elle-même ou par l'intermédiaire de toute autre personne physique ou morale, ou en participation avec des tiers, en Belgique ou à l'étranger, comme l'achat, la vente, la location, la construction, la réparation, la mise en valeur, l'échange, l'aménagement, la décoration de tous biens mobiliers et immobiliers bâtis ou non bâtis, cette liste étant énonciatrice et non limitative. Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser pour toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits . »

La SPRL IMMO GODTS a son siège social à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël, 40.

Le capital social de la SPRL IMMO GODTS est fixé à 18.600,00 euros représenté par 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'actionnaire unique de la SPRL IMMO GODTS est la SPRL CLIENT FIRST.

La SPRL IMMO GODTS est immatriculée à la TVA sous le numéro BE 0454.218.534.

2. Rapport d'échange

Conformément à l'article 726 du Code des sociétés, la SPRL CLIENT FIRST, société absorbante, détenant la totalité des actions de la SPRL IMMO GODTS, société absorbée, il n'y a pas lieu de créer de nouvelles parts sociales ni de fixer un rapport d'échange.

3. Comptabilité

Le présent projet est établi sur base de situations intermédiaires au 31 mars 2016 des SPRL CLIENT FIRST et SPRL IMMO GODTS.

Du point de vue comptable, il est décidé que toutes les opérations effectuées par la SPRL IMMO GODTS, postérieurement à cette date seront considérées comme accomplies pour le compte de la SPRL CLIENT FIRST.

Volet B - Suite

4. Droits assurés aux actionnaires de la société absorbée

Il est précisé qu'il n'existe aucune part sociale de la société absorbée qui pourrait conférer des droits spéciaux à son propriétaire ni qu'aucune mesure n'est proposée à leur égard.

5. Avantages particuliers

Il n'y aura pas d'avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

6. Motivation de la fusion

La sprl Client First détient l'entière part sociale de la sprl Immo Godts. Dans ces conditions, les gérants respectifs des sociétés ont décidé d'opérer une fusion par absorption par réunion de toutes les parts en une seule main, procédure de fusion dite « silencieuse » et visée par l'article 719 du Code des Sociétés.

7. Approbation du projet de fusion

Les soussignés, gérants, s'engagent à soumettre ce projet de fusion à l'approbation des assemblées générales des actionnaires, qui devront se prononcer sur la fusion, de chacune des sociétés concernées, et ceci au moins six semaines après le dépôt du présent projet au greffe du tribunal de commerce de chacune des sociétés.

Tous les frais engendrés par la présente fusion, seront pour le compte de la société absorbante.

Fait à Bois de Villers, le 27 avril 2016,

Les gérants

Pour la SPRL CLIENT FIRST

Francis GODTS, gérant

Pour la SPRL IMMO GODTS

Francis GODTS, gérant